

Décision

Générale

colonial

Décision n° 631 infligeant une suspension de solde d'un mois à Waberi Doudeye.

n° 631

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
15 juin 1950Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 707 du 31 août 1943 nommant akel dun cercle de Dikhil le nommé Waberi Doudeye

Sur proposition du commandant du cercle de Dikhil, suivant rapport du 13 février 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— A titre de sanction pour la mauvaise volonté apportée dans l'exercice de ses fonctions, une suspension de solde d'un mois est infligée à Waberi Doudeye. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.